

Aspects du nombre dans les langues anciennes et singulièrement en latin

Paulo De Carvalho

Citer ce document / Cite this document :

De Carvalho Paulo. Aspects du nombre dans les langues anciennes et singulièrement en latin . In: Faits de langues, n°2, Septembre 1993. Le nombre. pp. 97-110;

doi : <https://doi.org/10.3406/flang.1993.1308>

https://www.persee.fr/doc/flang_1244-5460_1993_num_1_2_1308

Fichier pdf généré le 14/05/2018

Aspects du nombre dans les langues anciennes et singulièrement en latin

PAULO DE CARVALHO*



L'hypothèse d'une construction proprement linguistique du nombre grammatical ne paraît pas avoir souvent retenu l'attention des linguistes. A une notable exception près — on pense, naturellement, à Gustave Guillaume — ceux-ci s'en sont tenus, comme souvent, au simple constat d'existence, comme s'il s'agissait d'un « primitif » logico-sémantique quasiment inévitable, dont il suffirait de déceler les marques supposées immotivées, arbitraires, et porteuses, partout, d'un contenu sémantique invariant.

Cependant, on sait depuis longtemps que le fonctionnement de cette catégorie est moins « simple » et universel que ne le laisse croire cette logique toute élémentaire, cf. O. Jespersen, 1924 : chap. 14 (reprise d'une communication faite en 1911). On s'est aperçu, en particulier, que le contenu de l'opposition « singulier » vs. « pluriel » n'a rien de constant parmi les langues, et aussi que là où elle existe, la forme fondamentale, « non marquée », et base de dérivation, ne fait pas nécessairement référence à un cas « individuel » d'une notion nominale. Des exemples classiques sont, en la matière, ceux¹ du breton, où la désignation de ce qui nous paraît être un

* Université Michel de Montaigne - Bordeaux III

1. Cf. A. Martinet, 1985 : 61-62 et 129, ainsi que Jean-Victor Vernhes, 1982 : 28.

être individuel — « un poisson », « une étoile », « un arbre », etc. — doit, en fait, être extraite, par dérivation « singulative », d'une forme de base livrant la représentation d'un tout : *peskeden*, singulatif de *pesk* « poisson », de même *sterenn* « étoile », de *ster* « le ciel étoilé », *gwezenn* « arbre », de *gwez* « bois », etc. ; ou des langues sémitiques, à commencer par l'arabe, où les noms, parmi d'autres, de certaines espèces nominales, ou bien des « noms d'action », ont une forme fondamentale signifiant une totalité, dont se dégage, par dérivation utilisant un indice « particularisant » (qui est, par ailleurs, celui du « genre féminin »), un singulatif — *naml^{un}* « fourmis » > *namlat^{un}* « <une> fourmi », *baqq* « punaises » > *baqqat* « <une> punaise », *darb^{un}* « l'action de frapper » > *darbat^{un}* « un coup ». Cf. aussi, en berbère, *thamurgi* « sauterelles » > *ttmurgith* « une sauterelle », etc., ou encore, en hébreu biblique, *onî* « vaisseaux, flotte » > *oniyyä* « vaisseau », etc. **On en conclura que le singulier fondamental, et individualisant, que signifient les expressions fr. « une fourmi », « une punaise », « un poisson », ou leurs homologues dans une langue indo-européenne moderne, n'a rien de « naturel » ; le singulier, pas plus que le pluriel, « n'existe ni dans les choses, ni dans la façon qu'on a de s'en servir, mais dans la façon dont une communauté les pense » (L. Danon-Boileau, pré-publ. à *Faits de Langues* n° 1, 214). Il s'agit, donc, d'une construction, historiquement variable, et qui demande, en tant qu'elle, explication.**

Enfin, un minimum de familiarité avec des langues indo-européennes anciennes telles que le grec ou le latin, où le fonctionnement du nombre grammatical présente des particularités assez déroutantes pour un esprit moderne — et ce, bien au-delà de ce que laisserait supposer la consultation de la plupart des manuels de grammaire —, suffit à en faire apercevoir l'intérêt pour la théorie de cette construction.

1 | DU NOMBRE EN GREC

En grec, deux faits majeurs à cet égard sont, d'une part, l'« accord » verbal au singulier lorsque la désignation nominale du sujet relève du genre neutre : *tà zdoa trékhei* « les êtres vivants courent »¹ et, d'autre part, l'existence d'un nombre « duel », nominal et verbal. Sur le premier point, l'usage est certainement plus fluide que ne tendrait à le faire croire l'optique « normative » des manuels de grammaire grecque (« la règle *tà zdoa trékhei...* »).

1. La traduction proposée vise uniquement à permettre au lecteur non helléniste de comprendre la référence de l'énoncé grec, et n'implique aucune hypothèse particulière sur la signification précise de celui-ci, qui n'est peut-être pas aussi évidente que ce qu'en laissent croire les grammaires spécialisées.

J. Humbert (1954-23-24) note à juste titre que « même en attique, malgré la rigueur de la règle », les exemples ne manquent pas de l'accord du verbe au pluriel, « selon le sens » (*katà synesin*), c'est-à-dire lorsque le neutre grammatical « désigne des êtres agissants » (Humbert : 75), ou bien encore « quand on veut insister sur la pluralité d'objets inanimés, qu'ils soient dispersés à travers l'espace, dans un ordre de succession dans le temps, ou susceptibles d'être exactement dénombrés » (Humbert, *ibid.*).

On devine ce qui est en cause. Ce n'est pas vraiment, si l'on va au fond des choses, une affaire de mode de pluralisation — et c'est d'ailleurs pourquoi l'on ne peut, en l'occurrence, se contenter du concept classique, et purement interprétatif, de « collectif », pas plus que de celui de « pluralité interne », « immanente » à l'unité, que Gustave Guillaume semble avoir été le seul linguiste à reconnaître et à théoriser. Ce que met en évidence le phénomène grec signalé est que la représentation plurielle obtenue dépend, en définitive, du « statut existentiel » de l'entité à désigner, selon la notion que l'on en a, avec des propriétés qui renvoient, finalement, à la catégorie du genre grammatical. C'est de cette image fondatrice que découlera, comme une conséquence, la représentation d'un pluriel « additif, multiplicatif, extensif, externe, transcendant » ou, au contraire, d'un pluriel « interne, immanent à l'unité ».

Ce dernier cas est celui des représentations nominales grecques catégorisées comme relevant du genre « neutre », la motivation d'une telle catégorisation étant probablement moins un défaut d'« animation » qu'un défaut d'existence distincte, et saillante — de « personnalité existentielle », pour ainsi dire (cf. P. De Carvalho, 1993). Si bien que la pluralisation ne livre pas, en ce cas, l'image d'une série additive, mais plutôt celle d'une collection, d'où le verbe au singulier lorsque le sujet de celui-ci apparaît s'identifier à une telle collection. A moins, bien entendu, qu'une visée discursive particulière, ne vienne sporadiquement — comme dans les cas d'emploi relevés par J. Humbert — conférer à l'entité aperçue une « existence distincte et saillante » qui, en principe, n'est pas sa caractéristique la plus évidente.

Ainsi, l'opération de pluralisation ne consiste pas forcément à se représenter la réitération d'une unité de base finie, discontinue, selon le schéma qu'un Jespersen (1924 : 261) tenait pour « normal ». Cela peut être aussi se donner la représentation « fusionnelle » d'une « unité élargie », d'une collectivité, dans laquelle se dilue l'unité de base dont la discontinuité est perdue de vue.

On mesure alors ce qui sépare, sur ce point, cet état de langue ancien des langues occidentales modernes qui nous sont familières. Dans celles-ci, en effet, le statut existentiel de l'entité à nommer ne détermine plus la forme de sa représentation plurielle ; à ce niveau comme à d'autres (celui de la struc-

ture syntaxique, par exemple, avec l'élimination de la flexion casuelle), cela a cessé d'être pertinent. En d'autres termes : ce qu'on pluralise, dans ces langues, ce n'est plus l'image d'une « unité effective d'être », avec ses propriétés existentielles ; ce n'est plus qu'une « unité notionnelle abstraite », c'est-à-dire un « objet de pensée », dont la discontinuité notionnelle — c'est-à-dire l'existence distincte, comme notion différente des autres notions concevables — ne saurait être perdue de vue...

Quant à la morphologie duelle du grec, il apparaît que la description de son fonctionnement, et l'appréciation de sa portée théorique, a été passablement faussé par une vue trop sommaire, trop « moderne », de ce que devrait être son signifié. On n'y voit, en général, que l'expression d'un « pluriel limité à deux », qu'on s'attendrait à trouver systématiquement mis en œuvre dans tous les cas de ce qu'il est convenu d'appeler, depuis Delbrück, le « duel naturel » (objets allant naturellement par paires). Or comme c'est loin d'être le cas, les hellénistes, par fidélité aux conclusions, jamais remises en cause à ma connaissance, de la thèse d'A. Cuny (1906)¹, s'accordent à penser qu'il s'agirait déjà, à l'époque classique, d'un phénomène « archaïque », et tout à fait marginal, conservé un temps en attique — grâce à l'action de facteurs extralinguistiques —, mais promis, dès cette époque, à une rapide décadence. Ce n'est pas si sûr, comme on le verra par la suite.

Sans doute gagne-t-on à admettre, selon une proposition de Guillaume (cf. P. De Carvalho, 1970 : 18-26) qui demande d'ailleurs à être précisée (cf. ci-dessous), que dans le signifié des formes de duel grec la référence à « deux » ne se retrouve pas, en position de facteur nombrant, du côté de l'opération de pluralisation, mais plutôt, **en position de nombré**, au sein de la représentation d'unité qui est le signifié de ces formes. En d'autres termes : le duel grec est un autre cas particulier du « pluriel interne », et son apport significatif est la représentation d'objets qui, étant en principe deux, **ne font, momentanément** — c'est-à-dire, au moment où l'on ne reconnaît la présence dans un cas particulier d'événement —, **qu'un** (cf. P. Fortassier, 1989 : 183-189).²

Là encore, donc, comme dans le cas précédent, l'opération de pluralisation est la même, et ce qui peut varier est le statut existentiel de l'unité de départ : si celle-ci, aperçue en deux exemplaires, conserve, sous ce nombre, son attribut de discontinuité, c'est-à-dire d'existence distincte et saillante, elle sera désignée au pluriel grammatical ; si, au contraire, elle est telle qu'on peut la voir intégrée, momentanément, à une unité de fonctionnement

1. Résumé dans J. Humbert, 1954 : 16.

2. Lequel, d'ailleurs, fort curieusement, semble ignorer la description de Guillaume et de tel de ses adeptes, comme si l'interprétation traditionnelle du fonctionnement du duel n'avait jamais été contestée auparavant.

qu'elle constitue avec une contre-partie, et, par conséquent, privée de son autonomie existentielle, c'est au duel que sera désigné cet ensemble fonctionnel momentané.

Le duel apparaît alors, et contrairement à ce qu'enseignait Guillaume (1964 : 171) — qui y voyait « le nombre conclusif indépassable, dans la série des pluriels internes ») — comme étant, d'abord, un **pluriel externe**, transcendant certes l'unité, mais arrêté, précocement, dans sa course et, pour ainsi dire, bloqué, par la perception d'un facteur momentané d'unité, que fait attendre la nature même de l'entité qui se présente à sa suite, les enferme, l'une et l'autre, et intègre, en une unité supérieure, faisant ainsi perdre de vue l'existence distincte et saillante de chacune d'elles.

Les choses ainsi reformulées, il n'y a plus à s'étonner, par exemple, de ce qu'en présence du nom de nombre « deux » la morphologie duelle soit plus souvent absente que présente, notamment au cas « direct » (grec *dyo*) : le dénombrement implique justement que les entités nommées sont prises une à une. Ou encore de ce que tel auteur (Aristophane, cf. Humbert, 1954 : 16), qui « emploie constamment le duel pour les pieds, les mains, les yeux », use toujours, par contre, « toujours du pluriel pour désigner les seins, les sourcils, les narines ». Et pour cause ! Une main, un pied, un œil sont des parties mobiles du corps, douées, dans celui-ci, d'un minimum d'existence distincte et saillante, mais, en même temps, faits pour collaborer avec un autre élément de même nature dans l'accomplissement de certaines fonctions — ce qui ne paraît pas être le cas d'un sein, d'un sourcil ou d'une narine. C'est, en définitive, cette annulation, au sein d'une unité momentanée de fonctionnement, du trait d'existence distincte et saillante que signifierait, me semble-t-il, le duel grec.

2 | ... ET EN LATIN

En latin également, des faits nombreux, de divers ordres, et le plus souvent tout à fait négligés, eux aussi, par la grammaire traditionnelle comme par la théorie linguistique, obligent à remettre en cause une vision simpliste, et encore trop répandue, du nombre grammatical.

Dans l'étude déjà mentionnée (P. De Carvalho, 1970), la notion de « nombre interne » avait été appliquée à la description de certains de ces faits : les pluriels dits « poétiques » et certaines alternances morphologiques. Ce travail reste cependant marqué par une option purement interprétative, attachée davantage à décrire les effets de sens qu'à rechercher la raison d'être des formes linguistiques qui les produisent. On peut du reste se

demander si le concept de « pluriel interne », tel en tout cas qu'il apparaît dans les travaux de Guillaume et de la plupart des guillaumiens, recouvre autre chose qu'un « effet de sens », décrit, assurément d'une manière très fine et élégante, mais en termes purement logiques, renvoyant à une sorte de systématique idéale, et idéale, plutôt qu'à la morpho-syntaxe particulière des langues où l'on en relève des manifestations.

On partira ici d'un « gros » fait, auquel Guillaume, d'ailleurs, avait consacré une leçon en 1941. C'est l'existence, dans la morpho-syntaxe du latin, d'une double série de « noms » ou, plutôt, de « pronoms de nombre », fondée, chacune, sur une image, respectivement « simple » ou « complexe, intérieurement plurielle » de l'unité de départ, soit les « cardinaux », p. ex. *duo / tres / quattuor ... equi* « deux, trois, quatre, ... chevaux », et ceux traditionnellement dits « distributifs », correspondant à la multiplication d'une unité complexe « par définition » — p. ex. *binae / trinae / quadrinae... litterae* «deux, trois, quatre lettres » (soit *litterae-arum* « un message écrit, une lettre » x 1/2/3... : multiplication d'une unité perçue comme étant, par définition, intérieurement plurielle, cf. ci-dessous) — ou « occasionnellement », du fait d'un geste unifiant, par exemple *bini / terni / quaterni... denarii* « une somme de deux/trois/quatre... deniers », cf. *binos scyphos* « une paire de coupes » (Cic.).

Cette double représentation concevable du singulier est donc une donnée généralement reconnue, prévisible, et en tant que telle installée au cœur de l'appareil morphologique du latin. Ce que confirme le contingent considérable de ces substantifs, consciencieusement relevés par les grammairiens romains, et qu'ils définissent comme des « pluralia tantum », c'est-à-dire des noms « qui sont uniquement pluriels », par exemple *bigae-arum, quadrigae-arum* « char à deux, quatre chevaux », *fores-ium* «porte, entrée d'un bâtiment, d'une pièce », etc.

Mais il faut prendre garde, ici, à ne pas répéter l'erreur commise traditionnellement, on l'a vu, à propos du duel grec, lorsqu'on définit son signifié par référence à une dualité « naturelle ». De la même manière, ici, on ne rend pas véritablement compte de la forme plurielle de tous ces vocables nominaux par référence à la complexité des parties constitutives des objets désignés (la multiplicité des signes constituant un message écrit, les deux ou autre chevaux d'un char, les deux battants d'une porte, etc.).

D'une part, chacun de ces noms a un emploi au singulier moins banal mais, le plus souvent, suffisamment bien attesté, sans changement repérable de sa capacité référentielle (sg. *littera* désignant un « message écrit » Ovide, sg. *foris* « porte, accès d'un lieu clos » Cicéron, sg. *biga* « char à deux chevaux » stace). Faisant l'économie d'une démonstration philologique qui n'est pas de mise ici, on fera simplement observer que le seul fait de cette

alternance possible suggère que l'impression d'une pluralité constitutive de l'objet désigné ne suffit pas à rendre compte du pluriel grammatical statistiquement prédominant.

Tout dépend, sans doute, de la visée de discours déterminant l'emploi de ces notions — et c'est pourquoi la source profonde de tous ces phénomènes me paraît être, avant tout, d'ordre syntaxique, syntactico-sémantique. En effet, c'est, au fond, l'orientation du regard, plus ou moins attaché, dans l'acte d'expression, à la particularité de l'objet à nommer, qui fera apparaître, ou non, la complexité constitutive de celui-ci : la chose qui, en français, peut se désigner par le substantif *lettre*, au singulier, consiste, à n'en pas douter, dans son être réel, en une multiplicité de signes d'écriture¹ formant un message — une « pluralité interne », donc : une « forme » unitaire porteuse d'un « contenu » pluriel —, mais cette « pluralité interne réelle » ne se manifeste, et ne se dit, que sous certaines conditions. Ainsi, toutes les fois — et c'est, de loin, le cas le plus courant — que l'on aura à parler d'un message particulier « formé » et expédié par quelqu'un, c'est au pluriel qu'apparaîtra le nom, cf. (1) :

- (1) (a) *binas a te accepi litteras Corcyrae datas* « deux lettres de toi j'ai reçues, émises à Corfou < = envoyées de C. > » (Cic. Fam. 4, 14, 1)
 (b) *quid hae loquuntur litterae ?* « que raconte cette lettre ? »
 (Plt. Bac. 501).

Au contraire, dans les rares exemples du singulier *littera* désignant un message épistolaire, la visée est plutôt généralisante : il y est moins question du « message écrit particulier formé et émis par quelqu'un » que de la « forme » de cet objet, en tant qu'elle s'oppose à d'autres « formes d'objets » concevables, cf. (2) :

- (2) *Cur fama prior de te quam littera uenit ?* « pourquoi est-ce la renommée qui vient m'informer sur ton sort, plutôt qu'un message écrit ? »
 (Ov. Hér. 6, 9).

On pourrait parler, à propos de ces faits, d'une « déclinaison » du singulier grammatical, comportant un « cas fondamental, généralisant » — ren-

1. Il faut ici se garder de tout raisonnement uniquement fondé, au mépris du signifiant, sur l'observation de la réalité matérielle du référent, et ce d'autant plus que celle-ci peut changer d'un état de civilisation à un autre. Ainsi, ce que nous appelons « une lettre » ne se présente pas, dans la Rome antique, comme un feuillet, ou comme un ensemble de feuillets. C'étaient plutôt des tablettes de bois enduites de cire (lat. *tabellae*), où s'inscrivaient les signes tracés à l'aide de stylets, et que transportaient des *tabellarii*. Cette réalité se laisse encore entrevoir dans l'étymologie même de certains mots (cf. Ernout-Meillet, Dell) : *scribo* « j'écris » — cf. lat. *scrobis* « trou », lette *skripat* « inciser », russe *skrëbu* « je gratte », v. angl. *sceorpan* « gratter » — et *littera*, qui est emprunté, par l'intermédiaire étrusque, au gr. *diphthéra* « membrane », « surface en peau pour écrire » ; Bréal cite, à ce propos, l'expression *litteris mandare* « confier à ses tablettes ».

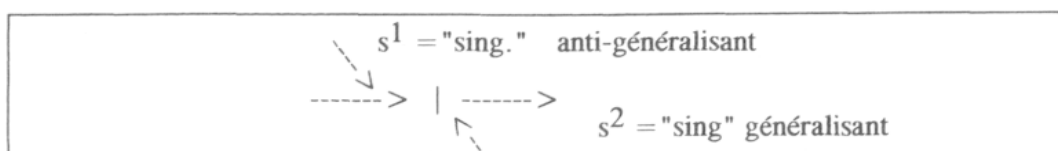
voyant la notion à la série des « objets de pensée » auxquels elle s'oppose — et un « cas particularisant » (un « sursingulier ») dévoilant, lorsqu'elle existe réellement, la complexité interne de l'objet. Ce contraste se retrouve sous des couples de formes que l'on présente, généralement, comme des unités lexicales distinctes, alors qu'il s'agit, à l'évidence, de la flexion numérale de la même notion, cf. (3) - (5) :

- (3) sg. *castrum-i* « espace déterminé par séparation, retranchement » (cf. *castro-are*) → « lieu fortifié en général », par exemple dans différentes expressions désignant des localités (*Castrum nouum*, *Laurens castrum*, etc.) vs. pl. *castra-orum*, « un lieu retranché institué pour accueillir provisoirement une armée en campagne » → « camp » ;
- (4) sg. *comitium* « lieu où les gens se réunissent habituellement » → « lieu de réunion » (*com* + rad. de *eo-ire*) vs. pl. *comitia-orum*, « ce lieu occupé par les gens rassemblés → « réunion publique, assemblée » ;
- (5) sg. *aedes-is*, représentation générale, et hors durée, d'un bâtiment à vocation rituelle → « temple, bâtiment en général » (cf. *aedifico-are*) vs. pl. *aedes-ium*, représentation d'un cas particulier de bâtiment à vocation rituelle, celui qui est habité, dans la durée, par la présence d'un groupe familial → « demeure ».

Parmi les « pluralia tantum » de la tradition grammaticale, on trouve aussi toute une série de notions à propos desquelles il serait très difficile de parler, sans abus d'interprétation, de « pluralité contenue dans l'unité ». C'est le cas des noms désignant les grandes articulations mensuelles (définies, comme on sait, d'après les phases de la lune) ou certains moments particuliers du calendrier romain : *calendae-arum* « le jour où l'on proclame le début d'un nouveau cycle lunaire, premier jour du mois », *nonae-arum* « le jour où apparaît dans le ciel la nouvelle lune, huit jours, au plus, avant la pleine lune »¹, *Idus-Iduum*. « le jour de la pleine lune », *nundinae-arum* « jour de marché en ville, au terme d'une semaine de huit jours (d'après le décompte romain) », *feriae-arum* « moment de suspension rituelle de l'activité ordinaire ». Il s'agit, là aussi, de notions réfractaires à toute généralisation, liées qu'elles sont, par définition, à la durée : impossible, d'après la morpho-syntaxe latine, de les penser sans être immédiatement ramené à l'infini continu de cette durée, dont chacune d'elles signifie un cas particulier de réduction au discontinu. On pourrait dire, en utilisant le schéma des-

1. Cf. Varron, LL 6, 28 *Nonae appellatae aut quod ante diem nonum Idus semper aut quod, ut nouus annus Kalendae Ianuariae ab nouo sole appellatae, nouus mensis <a> noua luna Nonae* « les Nones <tirent leur> nom, ou bien de ce qu'elles sont toujours le neuvième jour avant les Ides, ou bien de ce que, tout comme les calendes de Janvier <tirent leur> appellation de "nouvel an" de "nouveau soleil", ainsi les Nones <sont appelées> "nouveau mois" de "nouvelle lune" ».

criptif guillaumien, que la forme de pluriel signifie ici un singulier formé à l'expiration de la tension I, plutôt qu'au départ de la tension II :



Il faut noter que dans tous les cas mentionnés jusqu'ici, cette représentation antigénéralisante du singulier... par le pluriel, et dont il subsiste quelque chose en français — cf. *les funérailles*, *les noces d'argent*, etc. —, est toujours associée à un transfert du monde des objets à celui de l'expérience humaine : face au singulier grammatical, représentatif de l'entité nommable dans son abstraite singularité d'« objet de pensée », le pluriel la fait voir pour ainsi dire ramenée au niveau de l'être humain, « à sa portée », comme un moment de l'existence de celui-ci. Et l'on est tenté de rendre compte dans des termes analogues du pluriel absolument constant, et persistant en roman, de *tenebrae-arum* « période d'obscurité », c'est-à-dire cette situation particulière, pour un être humain, où, privé du jour qui lui permet de discerner les formes du monde qui l'entoure, il se retrouve, aveugle, plongé dans le continu insaisissable de la nuit ; le mot a pu être rapproché (Ernout - Meillet, Dell) d'un adverbe signifiant une forme de comportement *temere* « inconsidérément, à l'aveuglette », cf. *temeritas-atris*.

3 | LE PRÉTENDU « PLURIEL POÉTIQUE »

Un glissement sémantique du même ordre s'observe dans l'alternance du singulier (généralisant) au pluriel (singularisant, ou singulatif) d'un nombre considérable de notions nominales de différentes espèces : au singulier qui propose une vision objective, essentielle, et définitoire du référent d'une certaine notion, le pluriel oppose celle d'un cas particulier, contingent, et « actuel », de la même entité, celui où elle apparaît intégrée, comme son support — soit : la substance offerte à son accomplissement — à un état de choses, ou à un moment d'une existence. Les exemples sont extrêmement nombreux, et il n'est guère étonnant que leur fréquence soit particulièrement élevée dans les œuvres dites « poétiques », c'est-à-dire les formes littéraires — épopée, élégie — où il est moins question de faits (comme dans les discours polémiques d'un avocat) ou de l'organisation générale de l'univers

(comme dans un traité philosophique) que d'expérience personnelles. En voici quelques-uns, parmi les plus « parlants », à titre de pure illustration, comme on dit, « pour fixer les idées » (pour une documentation abondante, cf. les meilleurs manuels de grammaire latine — Kuhner-Stegmann, Hofmann-Szantyr —, et, pour la bibliographie spécialisée et la démonstration, P. De Carvalho, 1970) :

I. noms d'objets (*discontinus*)

1. *arae* = « l'autel devant lequel et au moment où s'accomplit un rituel », voire « le meurtre accompli, à un certain moment, devant un autel », (6) :

(6) (a) *Talibus orabat dictis arasque tenebat* « tel était ce que, dans sa prière, il disait, en tenant de sa main **l'autel** » (Virg. En. 6, 124)

(b) *crudelis aras traiectaque pectora ferro / nudavit* « il lui dévoila, dans toute sa cruauté, **l'épisode de l'autel**, et sa poitrine transpercée par le fer » (Virg. En. 1, 355-356)

2. *enses* = « l'épée instrument et donc symbole de l'accomplissement d'un sacrifice », (7) :

(7) « *Vos aras ensesque nefandi / quos fugi...* » « Vous, **autel et épée maudits** < instruments d'un sacrifice > que j'ai réussi à éviter » (Virg. En. 2, 155-156)

3. *nidi* : « un nid au moment où il porte une nichée », (8) :

(8) *hirundo / pabula parua legens nidisque loquacibus escas* « une hirondelle en quête de petits morceaux de nourriture, de quoi donner à manquer à sa **nichée babillarde** » (Virg. En. 12, 475)

II. noms de substances continues

4. *aquae, uina, mella, harenae*, etc. = « la quantité d'eau, de vin, de miel, de sable, etc., impliquée dans un état de choses ou dans un phénomène, ou dans telle ou telle modalité d'opération », (9) :

(9) (a) *speculantur aquas et nubila caeli* « elles [= les abeilles] guettent **la pluie** et les nuées dans le ciel » (Virg. G. 4, 166)

(b) *et durae quercus sudabunt roscida mella* « et le dur bois des chênes distillera une **rosée de miel** » (Virg. B. 4, 30)

IV. noms abstraits

5. *mores* « le comportement habituel d'une personne, sa conduite » vs. sg. *mos* « modèle traditionnel du comportement, coutume », cf. *mos maiorum* « la coutume de nos ancêtres » ;
6. *amores* « une relation d'amitié ou d'amour, l'objet particulier d'un tel sentiment », (10) :
- (10) (a) *et argumentum et meos amores eloquar* « l'intrigue [de cette pièce] et **ma liaison**, je vais vous les raconter » (Plt. Merc. 1-2)
 (b) *Pompeius, nostri amores* « Pompée, **que j'aime** » (Cic. Att. 2, 19, 2)
7. *irae* « comportement inspiré par la colère, opération de représailles », (11) :
- (11) *irae aduersus Veientes in insequentem annum ... dilatae sunt* « **l'expédition punitive** contre les Véiens fut repoussée à l'année suivante » (T.-L. 4, 30, 12)
8. *imperia* « comportement tyrannique, dictatorial », (12) :
- (12) *non posse eius imperia diutius sustinere* « ils ne pouvaient supporter plus longtemps **son comportement dictatorial** » (Cés. BG 1, 31, 13-14)
9. *bella* « activité de guerre, déroulement d'une guerre », (13) :
- (13) (a) *ast ego... una cum gente tot annos bella gero* « mais moi, avec une seule nation, il y a tant d'années que je dois **guerroyer** » (En 1, 46-48)
 (b) *in medio classis aeras, Actia bella cernere erat.* « au milieu, toute une flotte, garnie de bronze — **c'était le déroulement de la bataille d'Actium** — on pouvait voir... » (Virg. En. 8, 675-676 : description du bouclier d'Enée)
10. *silentia* « un moment de silence, de non manifestation d'un certain être », (14) :
- (14) (a) *tum facta silentia tectis* « alors ce fut le silence [= on se tut] dans la demeure » (Virg. En. 1, 730)
 (b) *tacitae per amica silentia lunae* « profitant d'un moment de discrétion complice de la lune, qui ne se manifestait pas » (Virg. En. 2, 255).

Une remarque qui s'impose, pour achever de caractériser ce cas particulier de la pluralité interne en latin — à un niveau pour ainsi dire « infranotionnel » —, est qu'il ne concerne que les noms d'entités matériellement « inanimées », à l'exclusion des noms d'êtres « animés » et notamment de

personnes humaines. La raison profonde de cette restriction apparaîtra dans la conclusion de cet exposé.

4 | CONCLUSION

Le cadre limité de la présente contribution interdit d'évoquer d'autres aspects de la construction du nombre grammatical en latin. Ils sont pourtant nombreux, et l'un des plus remarquables est l'existence, dans la déclinaison nominale à voyelle thématique alternante *-o/-a*¹, d'une opposition « pluriel externe » vs « pluriel interne », par exemple génitif pluriel *uirorum* (de *uir-uir* « l'homme »), signifiant de « pluriel externe », portant la marque de pluriel *-s* (rhotacisé entre voyelles : **uiro-s-um* > *uiro-r-um*) et produisant la représentation d'une série extensive d'individus, vs. *uirum*, signifiant de « pluriel interne »², dont la marque casuelle ne comporte pas le signe d'extension³ (*uir(o) — um* > *uirum*) et dont le signifié est la représentation d'une « collectivité momentanée » (p. ex. « un public », « une troupe », etc.)⁴ (cf. P. De Carvalho, 1974).

Non moins significatif, au plan de la syntaxe — et l'on se propose d'y revenir — est l'emploi banal du pluriel du pronom personnel pour désigner le « moi » singulier, souvent en alternance avec le singulier dans la même phrase, les notions habituellement évoquées de « modestie », « courtoisie », ou, au contraire, de « majesté » paraissant ici dépourvues de toute utilité.

Mais à chaque jour suffit sa peine, et les faits latins qui viennent d'être évoqués — et dont, hélas, la plupart des latinistes, non pas voulu, ou su, jusqu'ici, prendre la mesure — suffisent à faire apparaître :

1° que la notion guillaumienne de « pluriel interne », pour insuffisante qu'en ait été l'exploitation jusqu'ici, garde tout son intérêt et ne mérite surtout pas les jugements expéditifs dont, ici ou là, on croit devoir l'accabler ; et surtout, et plus généralement,

1. Autrement dit, le « paradigme 1 », correspondant à la « 1^{re} » et à la 2^e déclinaisons » de la tradition scolaire. (Cf. P. De Carvalho, 1993 : 75).

2. Il ne s'agit plus ici, bien entendu, du pluriel interne « infranotionnel » qui est à l'origine des « pluriels poétiques » que l'on vient d'évoquer, mais déjà, comme dans le cas du duel grec, d'une réaffirmation du mécanisme du nombre interne une fois engagée, au-delà de la singularité notionnelle, la construction du pluriel extensif.

3. Cf. Martinet, 1987 : 197. Cette finale anti-extensive apparaît aussi, on le sait, au génitif des pronoms personnels de 1^{re} et 2^e personnes, pour lesquels le latin oppose un « pluriel interne » — *nostrum, uestrum*, signifiants de deux « collectivités personnelles » construites respectivement autour du « moi fondateur et premier » et du « moi fondé et second » qu'est « toi » — à un singulier — *nostri, uestri*, signifiants des « cas singuliers » de personne, opposables à d'autres cas de personne, que sont « nous » et « vous ».

4. Sur ces faits et d'autres du même ordre, voir P. De Carvalho, 1974.

2° que la grammaire du nombre dans une langue donnée ne fait pas que refléter une catégorie « primitive » et censément universelle, de la pensée humaine. C'est, au contraire, comme à peu près tout dans les langues, le produit d'une construction historique, avec tout ce que cela implique de variabilité et de différence. De cette construction le principe est, assurément, universel, soit l'intuition, que l'on peut raisonnablement attribuer à tout être humain, d'un contraste entre la discontinuité, la finitude de « moi » et le continuum spatio-temporel dans lequel s'insère son existence.

Laurent Danon-Boileau est sans doute dans le vrai — mais en partie seulement — en posant¹ l'être humain comme le prototype de tout ce qui est pluralisable, c'est-à-dire de ce qui est ensemble pareil et différenciable. Ce qui, si l'on comprend bien, revient à dire que la représentation de l'unité singulière, de l'*un*, est l'image de la discontinuité statique et durable du locuteur, et que pluraliser ce serait, par application de cette image prototypique, réduire le hors-moi à une série plus ou moins étendue d'unités distinctes sur fond de ressemblance.

Or j'ai bien peur que cette façon de voir ne repose sur une vision un peu simplifiée des choses, déterminée, une fois de plus, par la morpho-syntaxe de nos langues modernes, dans lesquelles tout ce passe comme si l'image prototypique de l'unité individuelle était donnée d'avance. **Comme si elle ne résultait pas, au contraire, elle-même, d'une construction, plus ou moins « affichée »** par les grammaires particulières : car si « moi » se voit comme unité distincte, et s'il est capable de projeter cette image finie sur l'univers où il prend place, ce ne peut-être qu'en vertu d'une sorte de « prélèvement » sur le continuum « passant » qu'est le hors-moi : les entités que « moi » voit exister dans le monde, comme autant de cas particuliers de la « personne singulière » qu'il se voit être, existent, *d'abord*, tout comme lui-même, en tant que fondues dans le devenir, mêlées au cours des choses, impliquées dans telle ou telle modalité de dynamisme temporel, et ce n'est que « par abstraction » que de ce continuum temporel se dégagent des images stables « hors-temps », d'unités reproductibles.

C'est cela, au vrai, un « pluriel interne », tel en tout cas qu'il m'apparaît à la lumière des faits latins : un retour vers la « réalité » de l'être engagé dans le temps de l'expérience, et dont la notion qu'on en a retient, plus ou moins, selon les états de langue, le souvenir. Et n'existe « singulièrement » que ce qui me paraît, comme moi¹², se dégager du continuum de l'expé-rien-

1. Propos tenu lors du colloque de préparation de ce volume.

2. Et il est évident que l'image de cette « singularité » s'impose d'autant plus immédiatement que l'être à nommer apparaît investi des mêmes attributs existentiels que « moi ». D'où ce fait constant à travers les langues, relevé par L. Danon-Boileau : « plus un nom est déterminé et humain, plus il est aisé de le pluraliser ». Par extension multiplicative, cela s'entend. Réciproquement, en latin, les noms d'entités « personnelles » stricto sensu résistent absolument à toute forme de pluriel interne « infranotionnel », cf. p. 104 ci-dessus.

ce, exister, *ex-sistere*, comme une donnée permanente, et toujours reconnaissable, à chaque regard que je porterai sur le monde. Pour la « logique » qui informe, selon des modalités diverses, certaines langues indo-européennes modernes, cette existence singulière de l'entité nommée est posée comme un « a priori » avec des résistances plus ou moins marquées selon les contenus notionnels particuliers. Mais le latin n'en est pas là.